

AVIS

Objet: Administration des Ponts et Chaussées – Division de la voirie de Luxembourg – Renouvellement de l'autorisation EAU/AUT//19/1300/M21-1-R23.1 concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle liaison routière de substitution entre la N7 et le CR 123 à Beringen / Mersch – Renouvellement

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 18 décembre 2025, réf EAU/AUT/19/1300/M21-1/R25.2, portant renouvellement de l'arrêté d'autorisation du 21 juillet 2021, réf EAU/AUT/19/1300/M21-1-R23.1, relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'aménagement d'une nouvelle liaison routière de substitution entre la N7 et le CR 123 à Beringen / Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 6 janvier au 14 février 2026 inclus.

Mersch, le 5 janvier 2026

le secrétaire, le bourgmestre,



Certificat de Publication